



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Exploitation de l'U.D.E.P de Belfort

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe CHALLANT, Vice-Président délégué aux politiques de l'eau

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 9 0 5 2 0 0 0 7 0

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24° a)	Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires de l'agglomération de Belfort (110 000 eqH), d'une capacité inférieure à 150 000 eqH et supérieure ou égale à 10 000 eqH, et soumise à autorisation au titre de l'article R. 214-1 du code de l'environnement (rubriques 2.1.1.0 / 1° : Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kg de DBO5)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en conformité administrative de l'exploitation de l'U.D.E.P de Belfort déjà existante. Aucun travaux prévu dans le cadre de la présente demande d'examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

L'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de l'U.D.E.P de Belfort (n° 26 du 09 janvier 2001 pris en complément de l'arrêté préfectoral n°2397 du 20 octobre 1993), est caduc depuis le 01 janvier 2016.

Aussi, au titre de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement, l'autorité administrative doit de nouveau valider les activités de l'U.D.E.P : l'exploitation du site ainsi que le rejet des eaux épurées au milieu récepteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de phase travaux, la station d'épuration étant déjà exploitée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La station d'épuration de Belfort a été créée en février 1996, elle est de type « boues activées faible charge » et a une capacité de 110 000 EH (charge effective 65 000 EH). Ses eaux traitées sont rejetées dans la rivière la Savoureuse.

Cette STEP permet d'assurer la dépollution des effluents domestiques de l'intégralité de la ville de Belfort ainsi qu'onze autres communes : Bavilliers (pour partie), Cravanche, Danjoutin, Éloie, Essert (pour partie), Évette-Salbert, Offemont, Pérouse (pour partie), Sermamagny, Valdoie et Vétrigne (pour partie).

Elle accepte un débit d'entrée de 2 600 m³/h en ligne. Au-delà de ce débit, les effluents excédentaires sont dégrillés par deux files d'orage (capacité totale : 17 200 m³/h) et sont stockés dans un bassin d'orage de 10 000 m³. Lorsque le bassin d'orage est plein, les effluents sont by-passés vers le milieu naturel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'arrêté préfectoral de 1993 déclare d'utilité publique le projet de réhabilitation de l'ancienne U.D.E.P et définit les normes de rejet, le programme d'autosurveillance ainsi que le caractère de l'autorisation. Cette autorisation a été délivrée sans limite de durée.

L'arrêté préfectoral d'autorisation des rejets du 9 janvier 2001 pris en complément de l'arrêté susmentionné impose, quant à lui, une limite de sa validité au 31 décembre 2015.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de la STEP	3 ha
Capacité de traitement	110 000 EH
Débit moyen	1 021 m ³ /h
Débit de pointe	1 684 m ³ /h
Débit de référence	2 115 m ³ /h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

U.D.E.P
1 Boulevard Henri Dunant
90 000 BELFORT

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 51' 42" _ Lat. 47° 37' 35" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise. Approuvé en 1999. PPRi de la Savoureuse (révisé), prescrit en 2012. Le projet n'est pas concerné par le zonage du PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR4312019 - Étangs et vallées du territoire de Belfort à plus de 7 km. à l'Est (ZPS+ZSC) FR4312024 - Piémont Vosgien à plus de 7 km au Nord (ZPS) FR4301348 - Forêts et ruisseaux du Piémont Vosgien dans le territoire de Belfort à plus de 7km au Nord (ZSC)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'impact, le projet étant éloigné des sites Natura 2000 et étant situé en aval de ces derniers

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aléa sismique est « modéré » au droit de l'UDEP
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de poids lourds pour l'évacuation des boues Déplacements des salariés et des intervenants Cependant, ces déplacements / trafics sont réalisés en journée et durant les heures ouvrables (absents la nuit, les WE et les jours fériés)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les ateliers bruyants sont confinés dans des bâtiments et traités par matériaux isolants acoustiques

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La station d'épuration peut engendrer des odeurs, elle est donc concernée par des nuisances olfactives. Cependant, elle est située dans une ZAC et l'habitation la plus proche est située à plus de 150 mètres., la population est donc peu exposée aux nuisances Pour réduire les odeurs, les boues sont stockées dans des bennes recouvertes d'une bâche. Pour finir, un système de désodorisation est mis en place pour traiter 50 000 m³ d'air grâce à un premier lavage acide (sulfurique) et un second lavage oxydo-basique (soude + javel).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un système de désodorisation est en place, 50 000 m³ d'air vicié traité est donc rejeté chaque heure.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La station d'épuration rejette ses eaux usées traitées dans le milieu naturel : la Savoureuse.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La station d'épuration produit des boues d'épuration à partir des effluents liquides. Ces boues sont constituées de matières organiques et sont considérées comme non dangereuses . L'U.D.E.P de Belfort évacue en moyenne 10 000 tonnes de boues humides par an. Le compostage de ces boues est réalisé par un prestataire.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Confinement des bruits et odeurs + traitement de l'air

La station d'épuration peut engendrer des odeurs, elle est donc concernée par des nuisances olfactives. Cependant, elle est située dans une ZAC et l'habitation la plus proche est située à plus de 150 mètres. Les boues sont stockées dans des bennes recouvertes d'une bâche. Pour finir, un système de désodorisation est mis en place pour traiter 50 000 m³/h d'air grâce à un premier lavage acide (sulfurique) et un second lavage oxydo-basique (soude + javel).

- Traitement des eaux usées

La station d'épuration traite les eaux usées de Belfort et de onze communes avoisinantes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objet du présent dossier est la régularisation administrative de l'exploitation de l'UDEP. Celle-ci existe depuis plusieurs dizaines d'années et n'engendre pas d'effet significatif sur la plupart des compartiments de l'environnement. Un dossier d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau va être réalisé, ce dernier comprendra une étude d'incidences et traitera notamment de la qualité de l'eau, seul aspect susceptible d'être concerné par des impacts environnementaux.

De plus, les process de l'UDEP, déjà performants, ont encore été optimisés par des travaux lourds (2015 - 2018, montant 2,5 M€). Ainsi, il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où le maître d'ouvrage s'assurera de la qualité de l'étude d'incidences intégrée au Dossier Loi sur l'eau, qui sera par ailleurs soumis pour avis à la DREAL lors de son instruction.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BELFORT

le, 11 SEP. 2020

Le Vice-Président délégué,

Signature

Philippe CHALLANT

